

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

Pratiques de l'orientation scolaire et académique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'EDUCATION

CODE : 983223U3691
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2022,
sur avis conforme du Conseil général**

Pratiques de l'orientation scolaire et académique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les transitions vocationnelles, de l'enfance à l'âge adulte ;
- ◆ de différencier les pratiques selon les âges de la vie, les rythmes d'apprentissage, les besoins de chacun ;
- ◆ d'adapter son langage et les dispositifs d'orientation à la spécificité des apprenants ;
- ◆ d'intégrer l'influence de l'environnement et du contexte sur le processus d'orientation.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ gérer un groupe-classe en tenant compte des caractéristiques du public cible, des aspects relationnels et communicationnels ;
- ◆ mettre en œuvre des activités d'enseignement et d'apprentissage variées en ayant recours à des méthodologies et à des ressources adaptées, en faisant référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux et en plaçant l'apprenant dans des situations porteuses de sens, lui permettant de développer et d'intégrer des compétences ;
- ◆ évaluer des acquis d'apprentissage d'activités menées ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa pratique d'enseignant, de chargé de cours, de formateur et les points à améliorer au travers des axes didactique, socio psychopédagogique, communicationnel et relationnel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Être porteur d'un titre de l'enseignement supérieur permettant d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

Au départ d'une situation relative à l'orientation scolaire ou académique issue de la vie professionnelle courante :

- ◆ de situer la démarche d'orientation de l'apprenant concerné en fonction de son contexte et de ses caractéristiques ;
- ◆ de relier la problématique de l'orientation à l'environnement de l'apprenant concerné ;
- ◆ d'adapter son discours et sa démarche en fonction de l'apprenant concerné.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable d'/de:

- ◆ situer les besoins relatifs à l'orientation scolaire ou académique dans un processus continu, en fonction des âges de la vie (connaissance de soi, facteurs limitants, motivation intrinsèque et extrinsèque) ;
- ◆ prendre en compte les dimensions psychologique, médicale, sociale, culturelle de l'apprenant, dans l'optique d'une pratique différenciée et adaptée aux besoins, rythmes et potentialités de chacun dans le processus d'orientation ;
- ◆ expliciter l'influence de l'environnement de l'apprenant (milieu socio-économique, trajectoires migratoires, cadre familial, etc.) dans le processus d'orientation.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pratiques de l'orientation scolaire et académique	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40